



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 8 mars 2021, le conseil a adopté le règlement numéro **1937-001** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1937 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 8 980 000 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, DE BÂTIMENTS, DE CHAUSSÉES, DE TROTTOIRS, D'UNE DIGUE, DE PISTES CYCLABLES, D'ÉCLAIRAGE URBAIN, DE FEUX DE CIRCULATION, D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'ABATTAGE ET DE PLANTATION D'ARBRES, D'OUVRAGES D'ART, D'ACQUISITION DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE** », ayant pour objet de modifier le règlement numéro 1937 décrétant une dépense et un emprunt de 8 980 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de trottoirs, d'une digue, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, de feux de circulation, d'aménagement de parcs, d'abattage et de plantation d'arbres, d'ouvrages d'art, d'acquisition de véhicules, d'équipements informatiques et de travaux de signalétique, afin de préciser l'acquisition d'équipements incendie.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter du 17 mars 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2021 et par la directrice générale adjointe aux finances municipales de la direction générale des finances et des programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation du règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Fait à Saint-Eustache, ce 1<sup>er</sup> jour de juin 2021.

La greffière,  
Isabelle Boileau